

Ces objectifs de la formation s'appliquent à ceux qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2012 ou après.

DÉFINITION

Le pathologiste général est un spécialiste formé pour poser des diagnostics et pour effectuer de la gestion de laboratoire, en incorporant et en intégrant tous les aspects de la méthodologie de laboratoire, en jouant un rôle fondamental en matière d'assurance de la qualité et d'introduction de technologies nouvelles. Cela suppose notamment des services de consultation auprès des collègues de la profession médicale au moyen de techniques morphologiques comme l'histopathologie, la cytologie, l'autopsie, la médecine légale et des méthodes de laboratoire clinique, comme la biochimie, l'hématologie de laboratoire, la transfusion sanguine et la microbiologie. La pathologie générale est une discipline distincte puisque la formation est répartie entre la pathologie anatomique et la médecine de laboratoire clinique. Les pathologistes généraux sont formés pour exercer dans une diversité de cadres, notamment dans de grands hôpitaux métropolitains, des hôpitaux régionaux et des hôpitaux communautaires. Ils peuvent également jouer un rôle en matière d'enseignement ou de recherche. La pathologie générale peut aussi constituer une voie de formation dans une spécialité ou un diplôme.

BUTS

Au terme de sa formation, le résident doit être compétent en pathologie générale et pouvoir assumer le rôle de consultant dans la spécialité. Il doit acquérir une connaissance pratique de la base théorique de la pathologie générale, notamment de ses fondements dans les sciences médicales fondamentales et la recherche.

Les résidents doivent démontrer qu'ils ont les connaissances, les aptitudes et les attitudes nécessaires pour offrir à une population diversifiée un service et des soins efficaces et axés sur le patient. Dans tous les aspects de la pratique de la spécialité, le diplômé doit pouvoir aborder de façon professionnelle les questions d'appartenance sexuelle, d'orientation sexuelle, d'âge, de culture, d'origine ethnique et d'éthique.

COMPÉTENCES EN PATHOLOGIE GÉNÉRALE

Après avoir terminé sa formation, le résident aura acquis les compétences suivantes et sera efficace dans les rôles suivants :

Le masculin est utilisé seulement pour simplifier le texte.

Expert médical

Définition :

Comme *experts médicaux*, les pathologistes généraux jouent tous les rôles CanMEDS et mettent en œuvre leur savoir médical, leurs compétences cliniques spécialisées et leurs attitudes professionnelles pour dispenser des soins axés sur les patients. Le rôle d'*expert médical* est le rôle pivot du médecin dans le cadre CanMEDS.

L'acquisition des compétences essentielles s'effectuera au fil de l'appropriation des connaissances de base et des connaissances pratiques. Il s'agit des apprentissages minimaux nécessaires à la réussite une formation en pathologie générale.

Les connaissances de base se définissent comme étant la capacité de reconnaître, de cerner ou de décrire des principes, comme la connaissance des techniques de classification et d'identification de virus.

Par connaissances pratiques, on entend la capacité d'utiliser l'information acquise dans le cadre de l'exercice quotidien de la profession de pathologiste général, comme la capacité de diagnostiquer des problèmes inflammatoires et néoplasiques courants, histologiquement et cytologiquement, de recommander les analyses biochimiques appropriées et les instruments de laboratoire pertinents à l'encadrement des activités d'un laboratoire d'hôpital régional ou communautaire, d'offrir des services de consultation aux collègues cliniciens, notamment en matière d'utilisation du laboratoire.

Compétences clés et habilitantes : Les pathologistes généraux peuvent...

1. Travailler efficacement comme consultants en jouant tous les rôles du cadre CanMEDS pour dispenser des soins médicaux optimaux, respectueux de l'éthique et axés sur les patients

- 1.1. Réaliser une consultation en pathologie générale, incluant la présentation d'évaluations et de recommandations bien documentées sous forme écrite ou verbale
- 1.2. Démontrer l'utilisation de toutes les compétences CanMEDS pertinentes à la pathologie générale
- 1.3. Reconnaître les enjeux éthiques pertinents susceptibles de survenir dans le cadre des soins prodigués aux patients et y réagir de façon appropriée
- 1.4. Démontrer la capacité d'établir l'ordre de priorité des tâches professionnelles en présence de multiples cas et problèmes
- 1.5. Faire preuve de compassion et prodiguer des soins axés sur le patient
- 1.6. Reconnaître les dimensions éthiques liées à la prise de décisions médicales et y répondre
- 1.7. Faire preuve de compétences médicales dans des contextes autres que celui des soins aux patients; par exemple, en agissant comme témoins experts ou à titre de conseillers auprès des gouvernements, le cas échéant

2. Acquérir et maintenir des connaissances cliniques, des compétences spécialisées et des attitudes convenant à la pathologie générale

2.1. Appliquer les connaissances pratiques des sciences biomédicales cliniques et fondamentales pertinentes à la pathologie générale, notamment :

2.1.1. Anatomopathologie

- 2.1.1.1. Anatomie normale et ses variantes courantes avec une compréhension fondamentale du développement embryonnaire
- 2.1.1.2. Problèmes inflammatoires et néoplasiques courants sur des éléments histologiques et cytologiques dans tous les systèmes organiques
- 2.1.1.3. Aspect macroscopique ou vu au microscope optique de tissus d'organes intacts et de prélèvements effectués à des fins de biopsie
- 2.1.1.4. Principes de la fixation des tissus et préparation de spécimens pour leur examen au microscope
- 2.1.1.5. Apparence normale des procédés courants de fixation de tissus cellulaires, par exfoliation ou par ponction à l'aiguille
- 2.1.1.6. Principes de biologie cellulaire, d'immunologie, de génétique médicale et de mécanismes pathogènes avec une compréhension des changements observés dans les états pathologiques
- 2.1.1.7. Principes de microscopie optique, dont la polarisation, le travail en fond noir et la microscopie à fluorescence
- 2.1.1.8. Principes des techniques d'histologie spécialisées, dont les techniques d'histochimie, d'immunocytochimie, de cytométrie en flux, de morphométrie et d'hybridation, de même que leur application en matière diagnostique
- 2.1.1.9. Réglementation liée à la conservation de spécimens et de matériel chirurgical traité, de même qu'à la conservation de dossiers
- 2.1.1.10. Réglementation régissant le consentement à l'examen post-mortem et types de cas devant être signalés au coroner ou au médecin-conseil
- 2.1.1.11. Techniques d'autopsie pertinentes, constatations attendues et aspects pratiques liés à l'estimation de l'heure du décès et à l'identification de personnes décédées
- 2.1.1.12. Définitions de la cause, du mécanisme et de la façon dont un décès est survenu et reconnaissance des autopsies devant être dirigées vers un pathologiste médico-légal
- 2.1.1.13. Principes d'échantillonnage de tissus et de liquides à des fins d'examen toxicologique et exigences juridiques liées à la manipulation de tels spécimens
- 2.1.1.14. Normes reconnues de sécurité en milieu de travail
- 2.1.1.15. Réglementation régissant le transport des matières dangereuses
- 2.1.1.16. Utilisation de techniques auxiliaires, comme les études biochimiques, microbiologiques, photographiques et radiologiques en pathologie
- 2.1.1.17. Principes d'assurance de la qualité pertinents en matière de pathologie chirurgicale, cytologique et autopsique

2.1.1.18. Aspect macroscopique et microscopique de tissus et de cellules malades

2.1.2. Biochimie médicale

2.1.2.1. Démontrer une connaissance pratique des instruments de laboratoire et des procédés d'analyse biochimique et physiologique pertinents à l'encadrement d'un laboratoire d'hôpital communautaire ou régional et offrir des services de consultation aux collègues cliniciens. Les pathologistes généraux doivent comprendre la pathobiologie du diagnostic des problèmes courants suivants, de même que les stratégies d'analyse pertinentes dans de tels cas :

2.1.2.1.1. Eau corporelle et électrolytes

2.1.2.1.2. Contrôle acido-basique

2.1.2.1.3. Fonction rénale

2.1.2.1.4. Fonction hépatique

2.1.2.1.5. Métabolisme des lipides

2.1.2.1.6. Métabolisme osseux

2.1.2.1.7. Fonction pancréatique et digestive

2.1.2.1.8. Fonction cardiaque et vasculaire

2.1.2.1.9. Métabolisme du glucose sanguin et des glucides

2.1.2.1.10. Métabolisme du fer, de la porphyrine et de la bilirubine

2.1.2.1.11. Fonction endocrinienne, incluant, sans s'y limiter, thyroïde, parathyroïde, gonade, pituitaire et surrénale

2.1.2.1.12. Métabolisme de l'acide urique

2.1.2.1.13. Métabolisme des protéines

2.1.2.2. Démontrer une connaissance de base de la nutrition, des anomalies biochimiques associées au cancer, du contrôle des substances à usage thérapeutique, de la pharmacocinétique, de la toxicologie, ainsi que de la biochimie clinique prénatale et pédiatrique, en insistant particulièrement sur les analyses accessibles dans les laboratoires des hôpitaux régionaux ou communautaires

2.1.2.3. Démontrer une connaissance pratique des statistiques pertinentes à la biochimie clinique, y compris les concepts de sensibilité, de spécificité, d'efficacité, de précision, d'exactitude, d'incidence, de prévalence, de valeur prédictive, d'étendue de référence, de moyenne, d'écart-type, de variance, de répartition paramétrique et non paramétrique et de contrôle des variables préanalytiques

2.1.2.4. Démontrer une connaissance pratique des techniques d'analyse et des instruments courants dans un laboratoire de biochimie

2.1.2.5. Démontrer une connaissance pratique du choix d'équipement de laboratoire favorisant une utilisation judicieuse des ressources

2.1.2.6. Démontrer une connaissance pratique des composantes de base d'un

système d'information de laboratoire et de son application au laboratoire de biochimie moderne

2.1.3. Microbiologie médicale

- 2.1.3.1. Démontrer une connaissance pratique des organismes bactériens et de leur présentation clinique, du mode de prélèvement approprié, de l'aspect microscopique, des caractéristiques liées à leur culture, des analyses diagnostiques et de la pharmacosensibilité, y compris ceux qui sont normalement isolés ou identifiés de quelque autre façon que ce soit dans un laboratoire d'hôpital régional. Les organismes bactériens suivants en font notamment partie : staphylocoque, streptocoque, corynebactérie (y compris les autres bâtonnets aérobies et Gram positifs facultatifs), Clostridia, Neisseria (y compris Moraxella), entérobactériacé, campylobacter, Pseudomonas (et autres bacilles Gram négatifs opportunistes), hemophilus, Bordetella, Legionella, Chlamydia, Mycoplasma, spirochète et mycobactéries pathogènes courantes
- 2.1.3.2. Démontrer une connaissance de base des organismes fongiques, parasitaires et viraux courants dans les spécimens pathologiques (y compris, sans toutefois s'y limiter, les organismes qui suivent) et la capacité d'utiliser des analyses sérologiques et des analyses de cultures à des fins diagnostiques :
 - 2.1.3.2.1. Candida, Aspergillus, Histoplasma, Coccidioides, blastomycète, Cryptococcus, mucor, Pneumocystis
 - 2.1.3.2.2. Malaria, Ehrlichia, infections helminthiques courantes (cestodes, Enterobius, Strongyloïdes, ascaris), Giardia, Schistosomes, cryptosporidie, microsporidie, Entamoeba, Dientamoeba, blastocyste, échinocoque, Trichinella
 - 2.1.3.2.3. Hépatite A, B et C et virus de l'immunodéficience humaine (VIH), avec une insistance sur l'analyse sérologique
- 2.1.3.3. Démontrer une connaissance de base des stratégies d'analyse, du prélèvement et de la manipulation, de la sécurité en laboratoire et de l'interprétation de rapports diagnostiques liés à des organismes viraux, bactériens fongiques et parasitaires moins courants
- 2.1.3.4. Démontrer une connaissance pratique du contrôle des infections en milieu hospitalier et notamment de la prévention et du contrôle des infections et des épidémies, des procédures de désinfection et de stérilisation, de la manipulation et de l'élimination appropriées de matières infectieuses, des enjeux liés à la santé des employés et à la sécurité du laboratoire et de la réglementation pertinente en matière de santé publique
- 2.1.3.5. Démontrer une connaissance de base des méthodologies diagnostiques moléculaires et de leur utilisation à des fins de diagnostic microbiologique et d'enquêtes épidémiologiques
- 2.1.3.6. Démontrer une connaissance des procédures de contrôle de la qualité courantes applicables à la microbiologie

2.1.4. Pathologie hématologique et médecine transfusionnelle

2.1.4.1. Démontrer une connaissance pratique :

- 2.1.4.1.1. De l'hématopoïèse normale et de la biologie cellulaire en lien avec la structure et à la fonction de tous les éléments hématopoïétiques
- 2.1.4.1.2. De la structure et des relations fonctionnelles de toutes les composantes du système réticulo-endothélial
- 2.1.4.1.3. Des composantes de l'immunité humorale et cellulaire, du rôle du complément et de ses voies d'activation
- 2.1.4.1.4. Des composantes et de la relation fonctionnelle des systèmes hémostatique et fibrinolytique, y compris les mécanismes de contrôle
- 2.1.4.1.5. De l'immunohématologie, incluant les principaux systèmes de groupes sanguins et le rôle du système des antigènes des leucocytes humains (HLA)
- 2.1.4.1.6. De la génétique et du diagnostic moléculaire en lien avec les troubles hématologiques
- 2.1.4.1.7. Des troubles hématopathologiques, principalement les problèmes courants de tous les tissus hématopoïétiques et lymphoïdes, y compris les stratégies diagnostiques, les constatations morphologiques, les associations cliniques, les complications et les principes fondamentaux de gestion
- 2.1.4.1.8. Des rôles de la cytogénétique, des études moléculaires et de la cytométrie en flux
- 2.1.4.1.9. Des troubles de l'hémostase et de la coagulation, y compris la thrombose
 - 2.1.4.1.9.1. Principaux troubles congénitaux et acquis de la coagulation, y compris les stratégies d'examen, les associations cliniques et les principes de gestion
- 2.1.4.1.10. Des problèmes courants en matière d'entreposage du sang, y compris, mais de façon non limitative, les incompatibilités sanguines, les anticorps d'auto-immunité et d'allo-immunité et leurs différences, de même que les enjeux liés aux banques de sang néonatal
- 2.1.4.1.11. De l'examen et de la classification des réactions indésirables aux traitements à base de composants sanguins
- 2.1.4.1.12. De l'utilisation appropriée des composants sanguins dans le traitement des troubles hématologiques et des troubles de la coagulation
- 2.1.4.1.13. Des politiques, des procédures et des produits actuels de la Société canadienne du sang (SCS), y compris les dons autologues et dirigés

2.2. Décrire le cadre de compétences CanMEDS en lien avec la pathologie générale

- 2.3. Appliquer les compétences d'apprentissage continu du rôle de l'érudite pour mettre en œuvre un programme personnel d'actualisation constante et pour rehausser leurs domaines de compétence professionnelle
- 2.4. Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients en pathologie générale, en intégrant les données probantes et les pratiques exemplaires accessibles

3. Procéder à l'évaluation clinicopathologique complète et appropriée d'un cas

- 3.1. Cerner et explorer les enjeux dont il faudra tenir compte dans le cadre de la gestion d'un dossier
- 3.2. Obtenir un historique pertinent, concis et correspondant au contexte et aux préférences à des fins de prévention des maladies et de promotion de la santé, de diagnostic ou de gestion
- 3.3. Procéder à un examen ciblé, pertinent et précis à des fins de prévention des maladies et de promotion de la santé, de diagnostic ou de gestion
- 3.4. Choisir des méthodes d'examen médicalement appropriées favorisant une utilisation judicieuse des ressources et le respect des principes éthiques
- 3.5. Démontrer des aptitudes efficaces en matière de résolution de problèmes cliniques et de jugement pour la gestion des problèmes des patients, comme l'interprétation des données accessibles et l'intégration de l'information à des fins d'élaboration de diagnostics différentiels et de plans de gestion

4. Pratiquer efficacement les interventions de prévention et de traitement

- 4.1. Mettre en œuvre un plan de gestion en collaboration avec des cliniciens et, le cas échéant, avec le patient ou sa famille
- 4.2. Démontrer une capacité d'appliquer de façon appropriée et en temps opportun d'interventions préventives et diagnostiques pertinentes à la pathologie générale
- 4.3. Veiller à l'obtention du consentement éclairé approprié pour les procédures de pathologie
- 4.4. Communiquer de façon appropriée avec les patients ou avec les membres de leur famille en ce qui a trait à la gestion des procédures chirurgicales et post-mortem dans un contexte de multiculturalisme

5. Utiliser les techniques d'intervention, tant diagnostiques que thérapeutiques, de façon compétente et appropriée

- 5.1. Démontrer l'exécution efficace, appropriée et opportune des interventions diagnostiques pertinentes à la pathologie générale, dont :
 - 5.1.1. Anatomopathologie
 - 5.1.1.1. Diagnostiquer une grande diversité d'états pathologiques à partir de matières pathologiques chirurgicales, cytologiques et autopsiques
 - 5.1.1.2. Gérer les spécimens de façon appropriée et obtenir des micrographies ou des photographies satisfaisantes
 - 5.1.1.3. Procéder à une consultation peropératoire

OBJECTIFS DE LA FORMATION EN PATHOLOGIE GÉNÉRALE (2012)

- 5.1.1.4. Procéder à une autopsie complète, notamment à des fins médico-légales

- 5.1.2. Microbiologie médicale
 - 5.1.2.1. Utiliser efficacement un microscope pour l'évaluation morphologique de micro-organismes
 - 5.1.2.2. Analyser des données microbiologiques et les mettre en corrélation avec des renseignements cliniques
 - 5.1.2.3. Élaborer des données de contrôle de la qualité, y adhérer et les examiner
 - 5.1.2.4. Examiner et encadrer les essais au banc accessibles et élaborer des algorithmes d'essais

- 5.1.3. Pathologie hématologique et médecine transfusionnelle
 - 5.1.3.1. Procéder à des évaluations morphologiques et au diagnostic de problèmes sanguins, de troubles de la moelle osseuse et de problèmes ganglionnaires en utilisant les technologies actuelles au besoin
 - 5.1.3.2. Examiner et encadrer les essais au banc accessibles dans un laboratoire d'hématologie d'hôpital communautaire ou régional. Cette tâche inclura des essais manuels, semi-automatisés et automatisés outre les principes fondamentaux de la méthodologie et des instruments destinés aux essais
 - 5.1.3.3. Prendre des décisions sur l'utilisation appropriée des méthodologies diagnostiques actuelles à des fins de diagnostic hématologique
 - 5.1.3.4. Construire des algorithmes d'essais pour diagnostiquer les troubles courants de l'hémostase et de la coagulation
 - 5.1.3.5. Encadrer les essais au banc effectués sur la banque de sang et reconnaître les normes liées à l'analyse et à la libération des produits sanguins
 - 5.1.3.6. Évaluer des ordonnances de transfusion afin de déterminer si celles-ci sont appropriées, d'en évaluer les risques et de proposer des solutions de rechange
 - 5.1.3.7. Examiner les réactions à des transfusions
 - 5.1.3.8. Procéder à une aspiration et à une biopsie de moelle osseuse
 - 5.1.3.9. Élaborer des données de contrôle de la qualité, y adhérer et les examiner
 - 5.1.3.10. Examiner et encadrer les essais au banc accessibles et élaborer des algorithmes d'essais

- 5.1.4. Microbiologie médicale
 - 5.1.4.1. Utiliser un microscope pour procéder à une évaluation morphologique efficace de l'urinalyse et des liquides corporels

- 5.1.4.2. Interpréter des études d'électrophorèse protéinaire et d'immunofixation
 - 5.1.4.3. Élaborer des données de contrôle de la qualité, y adhérer et les examiner
 - 5.1.4.4. Examiner et encadrer les essais au banc accessibles et élaborer des algorithmes d'essais
- 5.2. S'assurer d'obtenir le consentement éclairé nécessaire en vue des interventions
 - 5.3. Documenter les interventions pratiquées et leur résultat, et diffuser l'information pertinente
 - 5.4. Assurer que l'on organise un suivi approprié des interventions pratiquées
- 6. Consulter au besoin d'autres professionnels de la santé tout en reconnaissant les limites de leur expertise**
- 6.1. Démontrer qu'ils connaissent les limites de leur expertise
 - 6.2. Démontrer qu'ils peuvent au besoin consulter un autre professionnel efficacement, de façon appropriée et en temps opportun pour optimiser les soins dispensés aux patients
 - 6.3. Reconnaître le type de cas qui, en raison du type de tissu, de la rareté, de la complexité ou des implications thérapeutiques, devra être dirigé vers d'autres professionnels
 - 6.4. Organiser des services de soins de suivi appropriés pour un patient et les membres de sa famille

Communicateur

Définition :

Comme *communicateurs*, les pathologistes généraux facilitent efficacement les soins prodigués aux patients par l'entremise de leur rôle dans la relation entre les médecins, de même que dans la relation entre le médecin et le patient, de même que par les échanges dynamiques qui ont cours avant, durant et après la rencontre médicale.

Compétences clés et habilitantes : Les pathologistes généraux peuvent...

- 1. Établir avec les patients et les membres de leur famille un rapport thérapeutique et une confiance ainsi qu'une relation conforme à l'éthique**
- 1.1. Reconnaître que le fait d'être bon communicateur constitue une compétence clinique essentielle pour un médecin
 - 1.2. Établir une communication appropriée avec les patients et leur famille lorsque survient une situation
 - 1.3. Respecter la confidentialité, la vie privée et l'autonomie des patients
 - 1.4. Organiser, au besoin, une rencontre clinique structurée

- 1.5. Assurer une communication appropriée avec les patients ou les membres de la famille en ce qui a trait à la manipulation des procédures chirurgicales et post-mortem, en tenant adéquatement compte des réalités culturelles
- 2. Trouver et résumer avec précision les renseignements pertinents et les points de vue des patients et des membres de leur famille, de collègues et d'autres professionnels**
 - 2.1. Réunir de l'information sur une maladie, et aussi sur les croyances d'un patient, ses préoccupations, ses attentes et son vécu de la maladie, le cas échéant, comme dans le cas d'une autopsie
 - 2.2. Chercher et résumer des renseignements pertinents provenant d'autres sources comme les membres de la famille du patient, ses aidants et d'autres professionnels
- 3. Transmettre avec exactitude des explications et des renseignements pertinents aux patients et aux membres de leur famille, à des collègues et à d'autres professionnels**
 - 3.1. Présenter des renseignements à un patient et aux membres de sa famille, aux collègues et à d'autres professionnels de façon compatissante et compréhensible pour encourager la discussion et la participation à la prise de décision
 - 3.2. Communiquer avec les collègues cliniciens afin de favoriser l'interprétation des constatations des analyses de laboratoire dans le contexte clinique
 - 3.3. Gérer efficacement les enjeux de communication complexes, comme l'obtention d'un consentement éclairé ou l'annonce d'une mauvaise nouvelle et gérer les problèmes de comportement ou de communication dans des situations difficiles
- 4. Faire en sorte que les patients, les membres de leur famille et les autres professionnels aient la même compréhension des enjeux, des problèmes et des plans**
 - 4.1. Explorer avec efficacité les problèmes à résoudre dans le cadre d'une rencontre avec le patient, notamment en ce qui a trait au contexte du patient, à ses réactions, à ses préoccupations et à ses préférences
 - 4.2. Respecter la diversité et la différence, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'incidence du sexe, de la religion et des croyances culturelles sur la prise de décisions
 - 4.3. Susciter la discussion, les questions et les interactions durant la rencontre
- 5. Transmettre des renseignements verbaux et écrits efficaces au sujet d'un contact médical**
 - 5.1. Tenir des dossiers clairs, exacts et appropriés sur les contacts cliniques et les plans
 - 5.1.1. Démontrer la capacité de formuler des rapports de pathologie chirurgicale complets et cliniquement significatifs, ainsi que d'organiser des sommaires diagnostiques pour établir l'ordre de priorité des éléments importants. L'incertitude diagnostique doit être exprimée clairement; les différentes possibilités appropriées doivent être présentées, de même que des suggestions liées à d'autres études ou à des examens auxiliaires

- 5.1.2. Démontrer une compréhension de l'importance du facteur temps, de la clarté et de l'exactitude dans toutes les communications verbales et écrites, y compris dans la transmission de résultats critiques
- 5.2. Présenter des rapports verbaux au sujet des contacts cliniques et des plans
- 5.3. Démontrer une compréhension des processus et des rôles éventuels du pathologiste général en matière de communication avec la population ou les médias à propos d'événements et d'enjeux d'ordre médical

Collaborateur

Définition :

Comme *collaborateurs*, les pathologistes généraux travaillent efficacement dans une équipe de soins de santé afin de prodiguer des soins optimaux aux patients.

Compétences clés et habilitantes : Les pathologistes généraux peuvent...

1. Participer efficacement et comme il se doit à l'activité d'une équipe interprofessionnelle de soins de santé

- 1.1. Décrire les rôles et les responsabilités du pathologiste général à d'autres professionnels
- 1.2. Décrire les rôles et les responsabilités d'autres professionnels membres de l'équipe de soins de santé
- 1.3. Reconnaître et respecter la diversité des rôles, des responsabilités et des compétences d'autres professionnels par rapport aux leurs
- 1.4. Collaborer avec d'autres personnes pour évaluer, planifier, prodiguer et intégrer des soins à des patients individuels et des groupes de patients
 - 1.4.1. Offrir des services de consultation aux collègues cliniciens en ce qui a trait au choix des examens appropriés et à leur interprétation
- 1.5. Collaborer avec d'autres intervenants pour évaluer, planifier, prodiguer des soins et revoir d'autres tâches, par exemple concernant des problèmes de recherche, la formation, l'examen de programmes ou des responsabilités administratives
- 1.6. Participer aux réunions d'équipes interprofessionnelles
- 1.7. Établir des relations d'interdépendance avec d'autres professions pour prodiguer des soins de qualité
- 1.8. Décrire les principes de la dynamique d'équipe
- 1.9. Respecter l'éthique de l'équipe, y compris la confidentialité, l'affectation des ressources et le professionnalisme
- 1.10. Faire preuve de leadership dans une équipe de soins de santé

2. Collaborer efficacement avec d'autres professionnels de la santé afin d'éviter des conflits interprofessionnels, de les négocier et de les résoudre

- 2.1. Démontrer une attitude respectueuse envers les autres
- 2.2. Collaborer avec d'autres professionnels pour prévenir les conflits
- 2.3. Recourir à la négociation fondée sur la collaboration pour résoudre des conflits
- 2.4. Respecter les différences, et s'attaquer aux malentendus et aux limites chez d'autres professionnels
- 2.5. Reconnaître leurs propres différences, incompréhensions et limites qui peuvent contribuer à la tension entre professionnels

Gestionnaire

Définition :

Comme *gestionnaires*, les pathologistes généraux participent à part entière à la vie d'organisations de soins de santé où ils organisent des pratiques durables, prennent des décisions sur l'affectation des ressources et contribuent à l'efficacité du système de soins de santé.

Compétences clés et habilitantes : Les pathologistes généraux peuvent...

1. Participer à des activités qui contribuent à l'efficacité de leurs organisations et systèmes de soins de santé

- 1.1. Travailler en collaboration avec d'autres membres de leur organisation
- 1.2. Participer à l'évaluation et à l'amélioration des processus systémiques de maintien de la qualité comme les initiatives sur la sécurité des patients
- 1.3. Démontrer une connaissance des principes de sécurité en laboratoire, du transport des matières dangereuses et de tous les aspects de la qualité conformément aux définitions apparaissant dans les normes ISO (Organisation internationale de normalisation) pour les laboratoires cliniques et dans les normes provinciales d'agrément des laboratoires
- 1.4. Décrire la structure et la fonction du système de soins de santé en ce qui a trait à la médecine de laboratoire, y compris les rôles des médecins, des autres professionnels de la santé et des employés de soutien
- 1.5. Décrire les principes du financement des soins de santé, y compris la rémunération des médecins, l'établissement des budgets et le financement des organisations
- 1.6. Encadrer et diriger le laboratoire clinique à l'échelle de l'hôpital régional ou communautaire
- 1.7. Démontrer une compréhension du rôle et de la structure des programmes hospitaliers provinciaux et nationaux en ce qui a trait au rôle et à l'utilisation du laboratoire de l'hôpital, y compris, sans toutefois s'y limiter, le contrôle des infections, l'analyse des répercussions, l'approvisionnement et la distribution des produits sanguins
- 1.8. Participer à des initiatives ou à des activités d'amélioration de la qualité dans toutes les disciplines de laboratoire

1.9. Élaborer des données de contrôle de la qualité, y adhérer et les examiner

2. Gérer efficacement leur pratique et leur carrière

2.1. Établir les priorités et gérer leur temps pour établir un juste équilibre entre les exigences de la pratique, les activités extérieures et la vie personnelle

2.2. Gérer un laboratoire, y compris :

2.2.1. L'encadrement et la direction du laboratoire de biochimie clinique, de microbiologie clinique et d'hématopathologie à l'échelle de l'hôpital communautaire ou régional

2.2.2. La direction d'un programme de contrôle des infections en milieu hospitalier en ce qui a trait au rôle et à l'utilisation du laboratoire de l'hôpital

2.2.3. La supervision et la direction clinique d'un service de transfusion en association avec les banques de sang provinciales et nationales

2.2.4. La prestation de services de consultation en ce qui a trait à l'utilisation appropriée des traitements à base de composants sanguins et aux solutions de remplacement

2.2.5. La gestion de la dotation et du personnel

2.2.6. La supervision de l'établissement du budget (personnel, matériel, biens d'investissement)

2.2.7. La supervision de la mesure des charges de travail

2.3. Participer à l'organisation du personnel médical de l'hôpital

2.4. Démontrer une connaissance pratique des structures de financement des laboratoires

2.5. Démontrer une connaissance pratique de la gestion d'un laboratoire

2.6. Démontrer une connaissance pratique des principes de l'utilisation optimale des laboratoires

2.6.1. La gestion du choix et de l'achat des équipements

2.7. Mettre en œuvre des processus visant à assurer l'amélioration de leur pratique personnelle

2.8. Utiliser la technologie de l'information de manière appropriée aux fins des soins aux patients

2.8.1. Démontrer une connaissance pratique des systèmes et composantes informatiques des laboratoires (matériel informatique et logiciels)

2.8.2. Faire preuve de compréhension et de conformité envers les lois et politiques régissant la protection des renseignements personnels

2.9. Décrire comment évaluer les nouvelles technologies qui pourraient être intégrées au sein du laboratoire

3. Répartir judicieusement des ressources du secteur des soins de santé, qui sont limitées

- 3.1. Reconnaître l'importance de la juste répartition des ressources de la santé en établissant un équilibre entre l'efficacité, l'efficience et l'accès, d'une part, et le soin optimal des patients, d'autre part
- 3.2. Appliquer des données probantes et des processus de gestion pour dispenser des soins dont le coût est approprié

4. Jouer des rôles d'administrateur et de chef de file

- 4.1. Présider des comités et des réunions, ou y participer efficacement
- 4.2. Diriger ou mettre en œuvre des changements apportés aux soins de santé
- 4.3. Planifier des éléments pertinents à la prestation des soins de santé (p. ex., horaires de travail)

Promoteur de la santé

Définition :

Comme *promoteurs de la santé*, les pathologistes généraux utilisent leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et le mieux-être de patients individuels, de collectivités et de populations.

Compétences clés et habilitantes : Les pathologistes généraux peuvent...

1. Répondre aux besoins et aux problèmes de santé de patients individuels dans le cadre des soins aux patients

- 1.1. Repérer le rôle des laboratoires en ce qui a trait aux besoins de santé de chaque patient
- 1.2. Repérer des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies auprès de personnes auxquelles ils prodiguent des soins

2. Répondre aux besoins sanitaires des collectivités qu'ils servent

- 2.1. Décrire les milieux de pratique qu'ils servent
- 2.2. Repérer des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies dans les collectivités qu'ils servent et y réagir de la façon appropriée
 - 2.2.1. Répondre adéquatement aux demandes de la collectivité et des services hospitaliers, notamment en ce qui a trait aux besoins de dépistage, de détection et de contrôle des maladies infectieuses au sein de la population
 - 2.2.2. Démontrer la capacité de reconnaître les situations nécessitant des démarches de promotion de la santé et l'application de ressources en soins de santé, y compris l'introduction de méthodologies et d'instruments améliorés pour rehausser les soins de santé communautaires

2.2.3. Cerner les possibilités de promouvoir l'importance du contrôle approprié d'une infection, de la sécurité des produits sanguins, du signalement des maladies transmissibles et des maladies génétiques, du dépistage génétique, au besoin, et de la sécurité publique

2.3. Comprendre qu'il peut y avoir des intérêts divergents entre les collectivités servies et d'autres populations ou organisations

3. Définir les déterminants de la santé des populations qu'ils servent

3.1. Définir les déterminants de la santé des populations, y compris les obstacles à l'accès aux soins et aux ressources

3.2. Repérer les groupes vulnérables ou marginalisés au sein des populations servies et y répondre de la façon appropriée

4. Promouvoir la santé de patients individuels, de collectivités et de populations

4.1. Décrire une façon de mettre en œuvre un changement d'un déterminant de la santé des populations qu'ils servent

4.2. Décrire l'effet des politiques publiques sur la santé des populations servies

4.3. Repérer les points d'influence dans le système de santé et sa structure

4.4. Décrire les enjeux éthiques et professionnels inhérents à la représentation dans le domaine de la santé, y compris l'altruisme, la justice sociale, l'autonomie, l'intégrité et l'idéalisme

4.5. Comprendre la possibilité inhérente de conflits entre leur rôle de promoteur de la santé qui intervient en faveur d'un patient ou d'une collectivité et celui de gestionnaire ou gardien

4.6. Décrire le rôle de la profession médicale dans l'intervention collective en faveur de la santé et de la sécurité des patients

Érudit

Définition :

Comme *érudits*, les pathologistes généraux démontrent pendant toute leur vie un engagement envers l'apprentissage fondé sur la réflexion, ainsi que la création, la diffusion, l'application et l'utilisation de connaissances médicales.

Compétences clés et habilitantes : Les pathologistes généraux peuvent...

1. Maintenir et améliorer les activités professionnelles par l'acquisition continue du savoir

1.1. Décrire les principes du maintien de la compétence

1.2. Décrire les principes et les stratégies de mise en œuvre d'un système de gestion du savoir personnel

1.3. Reconnaître les problèmes d'apprentissage dans la pratique et en tenir compte

1.4. Poser une question appropriée concernant l'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION EN PATHOLOGIE GÉNÉRALE (2012)

- 1.5. Intégrer des activités d'amélioration de la qualité aux fins de la formation médicale continue
 - 1.6. Consulter et interpréter les données probantes pertinentes
 - 1.7. Appliquer de nouvelles connaissances à la pratique
 - 1.8. Évaluer l'incidence de tout changement dans la pratique
 - 1.9. Documenter le processus d'apprentissage dans le respect des lignes directrices provinciales ou nationales
- 2. Évaluer de façon critique de l'information médicale et ses sources et en faire une utilisation judicieuse lors de la prise de décisions touchant à la pratique**
- 2.1. Décrire les principes de l'évaluation critique
 - 2.2. Évaluer de façon critique les données probantes obtenues afin de répondre à une question clinique
 - 2.3. Intégrer des conclusions d'évaluation critique aux soins cliniques
- 3. Faciliter l'acquisition du savoir pour les patients, les membres de leur famille, les étudiants, les résidents, d'autres professionnels de la santé, le public et d'autres intervenants, au besoin**
- 3.1. Décrire les principes d'apprentissage pertinents à la formation en médecine
 - 3.2. En collaboration, définir les besoins d'apprentissage et les résultats souhaités chez des tiers
 - 3.3. Choisir des stratégies efficaces d'enseignement et un contenu permettant de faciliter l'apprentissage chez des tiers
 - 3.4. Démontrer des techniques efficaces de présentation de conférences ou d'exposés
 - 3.5. Évaluer un contact d'enseignement et y réfléchir
 - 3.6. Fournir une rétroaction efficace
 - 3.7. Décrire les principes d'éthique qui ont trait à l'enseignement
- 4. Contribuer à la création, à la diffusion, à l'application et à l'utilisation de connaissances et de pratiques médicales nouvelles**
- 4.1. Décrire les principes de la recherche et de la recherche savante
 - 4.2. Décrire les principes de l'éthique de la recherche
 - 4.3. Poser une question érudite
 - 4.4. Effectuer une recherche systématique de données probantes
 - 4.5. Choisir et mettre en œuvre des méthodes appropriées pour répondre à la question
 - 4.6. Diffuser les résultats d'une étude
 - 4.7. Démontrer une connaissance des principes de la pathologie générale par la réalisation d'un projet scientifique lié à cette spécialité

Professionnel

Définition :

Comme *professionnels*, les pathologistes généraux se consacrent à la santé et au mieux-être de la personne et de la société, à la pratique respectueuse de l'éthique, à l'autoréglementation de la profession et aux critères rigoureux de comportements personnels.

Compétences clés et habilitantes : Les pathologistes généraux peuvent...

1. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société par une pratique respectueuse de l'éthique

- 1.1. Avoir les comportements professionnels appropriés dans la pratique, ce qui comprend l'honnêteté, l'intégrité, de dévouement, la compassion, le respect et l'altruisme
- 1.2. Démontrer leur dévouement à dispenser des soins de la plus grande qualité et de maintenir leur compétence
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'éthique qui se posent dans la pratique en laboratoire et y répondre de façon appropriée
- 1.4. Reconnaître, déclarer et gérer les conflits d'intérêts
- 1.5. Reconnaître les principes et les limites de la confidentialité chez les patients tels que définis par les normes d'exercice de la profession et la loi
- 1.6. Maintenir des relations appropriées avec les patients, les collègues, les autres professionnels de la santé et les employés de soutien

2. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société en participant à l'autoréglementation de la profession

- 2.1. Démontrer une connaissance et une compréhension des codes de déontologie professionnels, juridiques et éthiques, y compris :
 - 2.1.1. Les lois ou les règlements pertinents qui régissent l'exploitation des laboratoires, dont les enjeux liés au consentement éclairé
 - 2.1.2. La réglementation locale en matière de signalement de décès au médecin-conseil ou au coroner
 - 2.1.3. La réglementation liée à la réalisation d'examens médico-légaux
 - 2.1.4. La réglementation liée au signalement des maladies infectieuses auprès des autorités en matière de santé publique appropriées
 - 2.1.5. La réglementation liée au signalement de tout résultat critique aux médecins traitants
- 2.2. S'acquitter des obligations réglementaires et législatives découlant de la pratique courante
- 2.3. Démontrer leurs responsabilités face aux ordres de médecins
- 2.4. Démontrer leur connaissance des codes de conduite professionnels et institutionnels et réagir de façon appropriée à toute violation de ces codes

2.5. Participer à l'examen de pairs

3. Démontrer un engagement envers la santé des médecins et la viabilité de leur pratique

- 3.1. Établir un équilibre entre les priorités personnelles et professionnelles afin d'assurer leur santé personnelle et la viabilité de leur pratique
- 3.2. S'efforcer d'accentuer leur sensibilisation et leur perspicacité personnelles et professionnelles
- 3.3. Reconnaître les cas où d'autres professionnels sont dans le besoin et y réagir de la façon appropriée

Révisé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – June 2012

Ce document doit être examiné par le Comité de spécialité en pathologie générale d'ici le 30 décembre 2013.